Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Janvier 1889 No. 13.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

L'OISEAU D'HIVER.

Dans le sapin couvert de neige,
Que chantes-tu, petit oiseau?
Si l'œil de Dieu ne te protège,
Tu vas périr sur ce rameau.
Mais non! ta gaieté calme et pure
S'épanchera malgré le froid.
Dans les frimas ou la verdure
Tu sembles heureux comme un roi.

Celui qui t'a donné la vie,
Sensible à nos revers nombreux,
Garde l'être qui chante ou prie
Quand viennent les jours rigoureux,
Si trop souvent notre courage
Chancelle au souffle du malheur,
C'est que nous maudissons l'orage;
Pourtant l'épreuve a sa valeur.

Petit oiseau, qui sait le nombre
Des maux dont chacun doit tribut!
Il faut voir l'avenir moins sombre
Et confiant, marcher au but.
Des talents que le ciel nous donne
Sachons bien connaître le prix.
Sous la branche où ta voix fredonne
Les bienfaits de Dieu sont compris

BENJAMIN SULTE.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. LYNCH, *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. LYNCH en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

SIXIÈME LETTRE.

FABRIQUES ET LAITERIES PARTICULIÈRES.

Des changements survenus dans l'économie agricole de l'Angleterre, dont nous avons entretenu le lecteur dans nos lettres antérieures, il a surgi des problèmes vexants pour le laitier anglais.

Prenons en un, entre autres, qui pour être secondaire, ne manque pas d'être assez ennuyeux: c'est la difficulté de

TROUVER DES LAITIÈRES.

Un des conférenciers a été jusqu'à prétendre que, dans bien des cas, faute de laitières (*dairy-maid*), les cultivateurs renoncent à faire de beurre. Un autre orateur a dit qu'il avait fait insérer dans un journal une demande de bonne d'enfant, et une autre pour une laitière; il eût vingt offres de services pour la première position, et une seule pour la seconde.—Quel dommage, n'est-ce pas, que ces dix-neuf bonnes refusées n'aient pas appris à manœuvrer la baratte aussi bien que la bouteille au lait, pour s'assurer aussi une position en même temps que les qualifications dans les divers services de la maison. Un journal comique le *Punch*, a caricaturé cet état de chose; une fille de cultivateur, accompagne au piano son frère qui chante; elle s'arrête un instant pour lui dire que sa mère lui a demandé de l'aider dans le travail de la laiterie, et elle ajoute: "Ma mère m'a rappelé "qu'elle a fait ce service quand "elle était jeune, mais j'aime "mieux m'engager comme gou- "vernante."

Un cultivateur, dégoûté de ce manque d'aides, ajoutait à la conférence, "que les laitières sont "presque aussi rares que les "oiseaux dont l'espèce est éteinte "ou à peu près. Celles mêmes "que l'on trouve connaissent à "peine leur besogne." Un autre *Dairy Farmer* accentuait cela en disant que le plus tôt il se formerait de ces laitières entendues dans leur ouvrage, le plus tôt l'Angleterre pourrait fournir le beurre et le fromage pour lequel elle paie chaque année

QUINZE MILLIONS DE LOUIS STER.

à l'étranger. Mais, chez nous même, ce problème n'existe-t-il pas. Nos jeunes filles de cultivateurs se donnent-elles la peine que leurs mères se sont imposée pour apprendre la frabrication du beurre? Serait-ce qu'avec nos méthodes améliorées, les mères croient plus facile de tout faire elles-mêmes que d'initier leurs filles aux secrets de la laiterie? Il semble que de nos jours, où les jeunes filles ont l'occasion d'acquérir des talents d'agrément que leurs mères n'ont jamais connus dans leur jeunesse, celles-ci conservent le monopole onéreux de la science et de la pratique de la laiterie, et même,—nous sommes tentés de le dire,—de la science du ménage.

JEUNES FILLES!

Jeunes filles, prenez l'avis de quelqu'un qui vous admire et voudrait vous voir ornées de tout ce qui peut rendre votre âge aimable, et qui demande pour vous les talents qui feront de vous le charme de la maison. Et cet avis, le voici:

Ne vous faite pas de fausses idées de la vie, afin de ne pas perdre la belle occasion qui vous est offerte de puiser dans le trésor d'expérience de vos mères, pendant ces courtes années où vous avez l'avantage d'avoir une mère sous le toit qui vous abrite. Que les talents d'agrément ne vous séduiront pas au point de vous faire perdre le goût des connaissances plus ordinaires. En un mot, efforcez-vous d'apprécier exactement et dès maintenant la valeur de ce que vous pouvez apprendre sous l'égide de vos mères!

Il existe plusieurs moyens de remédier à cet état de choses.

1. On peut former des jeunes gens ou des jeunes filles dans des écoles spéciales de laiterie. Cette question d'écoles de laiterie et de l'instruction des jeunes gens sera traitée dans d'autres lettres.

2. Les chefs de famille devraient voir à ce que les anciens procédés, compliqués et obscurs, soient remplacés par nos méthodes actuelles, faciles et simples, et bien mieux adaptées aux conditions de la vie du jour. C'est l'ère des moulins à coudre et des harmoniums que nous traversons, et cela change bien des choses; que la laiterie réponde aux nécessités qui en résultent! Et c'est facile à réaliser. Je connais une mère de famille qui a pourvu sa laiterie d'instruments améliorés et qui ne perd pas une occasion de se renseigner sur les procédés nouveaux. N'ayant pas de filles, elle a formé le plus jeunes de ses fils au travail de la laiterie; ce garçon sait baratter le beurre, le laver convenablement et le saler dans la baratte; il ne laisse à sa mère que le soin du moulage et de l'empaquetage, et de la surveillance générale. Et le mari même, de toute sa vie occupé aux travaux extérieurs de la ferme, s'est laissé gagner par l'intérêt de ces opérations de la laiterie et il commence à parler avec orgueil de ses connaissances dans l'art de faire le beurre Avec les anciennes méthodes, où une habileté plus qu'ordinaire était une condition presque essentielle du succès, il est sûr que tout l'ouvrage fût resté à la charge de cette mère de famille, sans qu'elle pût compter sur son entourage, même pour les opérations les plus pénibles.

J'ai aussi remarqué en Angleterre un courant très marqué d'opinion, en faveur de

LA FABRICTAION CO-OPÉRATIVE.

Ce sujet suit naturellement celui de la fabrication domestique, et après avoir parlé de la laiterie domestique, voyons comment la fabrication co-opérative ou en commun peut suppléer à ce qui fait le désavantage de la fabrication domestique. Voici ce que nos amis d'Angleterre en pensaient:

Un conférencier se déclarait en faveur des laiteries particulières parce que la sienne l'avait mieux payé que la culture des céréales; ses ventes de grains n'avaient pas payé les gages des domestiques. Le professeur Long était, pour sa part peu en faveur des fabriques à cause des bas prix des produits laitiers; et préférait les méthodes de Normandie, c'est-à-dire l'achat du beurre chez les cultivateurs et l'empequetage classifié, chez le marchand de gros. Mais d'autres cultivateurs se déclaraient pour la coopération; "Il est pres- "qu'impossible," disait l'un deux, "de fabriquer dans des fermes "séparées avec l'uniformité de "qualité qui distingue le beurre "de fabrique; les bâtisses et "l'outillage ne conviennent pas "pour cela. Si les grandes pro- "priétés étaient pourvues de "fabriques pour l'usage des te- "nanciers, le lait, la crème et le "beurre pourraient y être traités "en commun et vendus suivant "les exigences présentes des "marchés. Le beurre serait "classifié dans cet établissement, "et les consommateurs sauraient "ce qu'ils achètent. On rétabli- "rait une industrie locale perdue "pour nous, si ce système de fa- "briques était communément "adopté."

Un autre orateur, M Howman, était pour les crèmeries où le lait est séparé mécaniquement, gardant la crème pour la fabrication du beurre, et renvoyant le lait écrémé pour l'usage de la ferme; il ajouta: "La difficulté "à laquelle se heurtent les laite- "ries privées sur nos marchés, "c'est celle de ne pouvoir four- "nir que de petites quantités, "qui n'ont pas même l'unifor- "mité de qualité et de couleur. "Je crois fermement qu'avec des "fabriques créées par la co-opé- "ration des intéressés, nous se- "rions dans une bien meilleure "position vis-à-vis de nos con- "currents étrangers qui nous "chassent de nos propes mar- "chés."

Le professeur Sheldon, dont le nom est bien connu ici, n'était pas à la conférence de Mai dernier, mais, devant la même association, en 1886, il avait lu un travail assez décourageant pour les laiteries privées, et exprimant sa conviction de l'impossibilité de réformer ces établissements particuliers: "En théorie, la ré- "forme générale est facile; en "pratique, elle est impossible à "réaliser. Nous ne pouvons pas "espérer que nos gens ferons "mieux à l'avenir que dans le "passé; s'ils n'ont pas amélioré "leurs produits jusqu'à présent, "vous ne les déciderez pas à fai- "re mieux. Mais alors, où faut-il "se tourner pour trouver le re- "mède? Je crois, avec d'autres, "que le meilleur beurre et le "meilleur fromage doivent se "faire dans une laiterie privée; "mais je dis, d'un autre côté, "que la grande masse de ces "produits sortant des fermes, "sont de qualité inférieure à ce "qu'ils pourraient et devraient "être. Dans mon opinion, cet "état de choses se continuera, "c'est l'expérience du passé. Et "si cela est vrai, le salut se trou- "ve dans

"UN CHANGEMENT DE SYSTÈME.

"En quoi consistera-t-il? c'est "l'opinion, de plus en plus gé- "nérale, que les fabriques de "beurre et de fromage offrent "seulent la solution de nos dif- "ficulté présentes. Il n'est pas "impossible, en vérité, que les "tentatives d'en établir échou- "ent; là, comme ailleurs, si la "direction n'est pas habile et in- "téressée, l'insuccès est certain. "Mais en général, ces fabriques "réussissent, et quand elles "échouent, la cause est toujours "facile à trouver. Je les recom- "mande parce qu'elles assurent "l'économie dans les frais de "production, l'uniformité dans "la qualité, le soulagement des "maîtresses de maison, et parce "qu'elles paient assez bien leurs "propriétaires, dans nos condi- "tions actuelles."

J'accepte cette opinion du professeur Sheldon, pour ce qu'il dit des avantages des fabriques. Mais quant à ce qui regarde les laiteries privées, je trouve des points faibles dans son argumentation. D'abord les laiteries privées existent, et elles existeront encore longtemps d'après toutes les prévisions Elles ne cesseront pas de sitôt d'être un facteur important dans la question qui nous occupe. Les fabriques de beurre et de fromage ne les font pas disparaître autant qu'on aurait pu s'y attendre, en Angleterre ou chez nous. Je pars de là pour prêcher le progrès dans les laiteries privées. Les raisons sur lesquelles s'affirme l'opinion du Professeur Sheldon qu'elles ne s'amélioreront pas ne sont pas concluantes. S'il n'y a pas eu progrès, c'est qu'on n'a pas assez travaillé pour l'obtenir, et cela démontre-t-il que le progrès n'arrivera pas quand l'élan sera donné? Il fut un temps, au Danemark, où les progrès n'étaient pas à la hauteur du besoin qui s'en faisait sentir; aujourd'hui, c'est presque le contraire, dans ce même pays. Soyons donc convaincus que la laiterie privée ne disparaîtra pas et pénétrons nous de l'importance de travailler à son amélioration et son progrès.

Mais, je crois en même temps qu'il faut prêcher

L'ÉTABLISSEMENT DES FABRIQUES

On peut différer d'opinion quant à la limite précise où s'arrêtera l'extension du système de fabriques; mais on s'accorde à dire que cette extension a été, et semble devoir être pour longtemps encore, tout à l'avantage de l'industrie laitière. La fabrique n'est pas une panacée universelle, mais c'est une des améliorations les plus précieuses que nous ayons acquises.

Un journal de l'Ile du Prince-Edouard, le *Island Farmer* en faisant des commentaires au sujet de la publication de mes lettres, tire l'extrait suivant du *Rural New-Yorker*:

"La coopération est un pas "fait vers une organisation com- "plète et puissante de notre pro- "duction. Elle crée une saine "rivalité. Elle habitue aux mé- "thodes commerciales. Elle fait "disparaître les petites jalousies "et cette méfiance si commune

(*Suite sur la quatrième page*).

Le Manitoba.

Jeudi, 10 Janvier 1889.

L'ELECTION DE PROVENCHER.

La première passe d'armes entre l'hon. M. LaRivière et M. Richard a eu lieu hier soir à Saint-Norbert. Nous pouvons annoncer à tous les amis de la bonne cause que le résultat, pour nous, a été des plus satisfaisants. Cette rencontre sera suivie de beaucoup d'autres puisqué, chaque soir, jusqu'à la votation, des assemblées seront tenues dans les différentes parties du comté.

On annonce aujourd'hui que l'irrépressible Henry J. Clark se porte candidat, comptant sur le vote anglais pour si frayer la voie. La nouvelle ne nous surprend pas: l'on exploite les divisions que des gens patriotiques, comme M. Richard, se plaisent à semer parmi nous. Ces personnes devront être tenues responsables des suites fatales qui pourront survenir.

Nous avons prononcé le nom de M. Richard. Oui, car nous ne voyons pas, malgré toute notre bonne volonté, quel droit a ce Monsieur de venir briguer les suffrages des électeurs de Provencher.

Pendant sept ans aux Communes, il a toujours brillé au dernier rang; il n'a jamais fait de motion ni présenté de projet de loi, mais il a fait un discours,—discours remarquable qui avait pour sujet: la paix universelle. En passant, il faut dire que M. Richard qui est grand utopiste, grand faiseur de projets impossibles, est un partisan de la république universelle.

Voilà pour sa carrière dans la vie publique.

Maintenant, depuis qu'il est dans le pays, nous demanderons ce qu'a fait M. Richard pour le faire aspirer de nouveau aux honneurs parlementaires? Nous le dirons pour que ceux qui l'ignorent en fassent leur profit. Pendant des années, il a retiré le salaire de shérif des Territoires du Nord-Ouest, et, pourtant, il passait tout son temps à Winnipeg et s'occupait de sa position comme de l'an quarante.

N'avoir rien fait comme homme public et n'avoir rien fait comme particulier, sont-ce là des actes qui qualifient un homme pour la députation. Certainement non!

Nous oublions: après avoir langui sur les banquettes de la chambre, après avoir attendu tranquillement à Winnipeg son salaire de shérif, M. Richard a essayé la spéculation des propriétés; comme bien d'autres, il n'a pas réussi, et nous ne l'en blâmons pas, mais nous le blâmons d'avoir fait alors des transactions sujettes à critiques et nous citerons le nom de ses victimes: Ce sont MM. François Poitras, Abraham Guay et Lazare Ferland, de Saint-Boniface; M. Amable Gaudry, de Saint-Vital; M. Antoine Vermette, de Saint-Norbert; M. Moïse Carrière, de Saint-Pierre; MM. Joseph Gladu et Augustin Carrière, de Saint-Malo, et MM. André Beauchemin et Léon Beauchemin, de la Grand' Pointe.

Electeurs de Provencher, irez-vous préférer un homme de cet acabit-là à l'hon. M. LaRivière qui n'a cessé de travailler avec autant d'intelligence que de succès pour notre plus grand bien! Est-ce que la trahison de quelques serpents qu'il a réchauffés aura quelque prise sur votre indépendance? Jugez les deux hommes; jugez-les par leurs actes respectifs, par les services respectifs qu'ils ont rendus; par les services que l'un ou l'autre pourra rendre à Ottawa, et nous ne doutons pas un instant que vous appuierez M. LaRivière. A quoi servirait-il d'envoyer là-bas un homme opposé au gouvernement? C'est vrai qu'il se dit indépendant, mais nous l'avons déjà écrit, c'est une répétition de la comédie que le même individu a jouée dans Mégantic.

Non, ayez confiance au candidat qui en donnant un appui franc à la politique générale du gouvernement, ne faiblira jamais quand aucun de vos droits seront en jeu.

Le passé nous est une garantie pour l'avenir.

ASSEMBLEES DANS PROVENCHER.

Voici, par, ordre de date, la série d'assemblées publiques qui seront tenues dans Provencher, d'ici à la fin de la lutte:—

Hier, c'était à Saint-Norbert.

Ce soir, c'est à Aubigny.

A Morris, le 11, vendredi, à 7.30 heures.

A Saint-Jean-Baptiste, le 12, samedi, à 7.30 heures.

A Dominion City, le 15, mardi, à midi.

A Emerson, le 15, mardi, à 7.30 heures.

A Saint-Boniface, le 16, mercredi, à 7.30 heures.

A Saint-Vital, le 17, jeudi, à 7.30 heures.

A Lorette, le 18, vendredi, à 7.30 heures.

A Sainte Anne, le 19, samedi, à 7.30 heures.

A Clearspring, le 21, lundi à midi

A LaBroquerie, le 21, lundi, à 7.30 heures.

A Saint-Pierre, le 22, mardi, à 7.30 heures.

Nouvelles Politiques.

—La législature de Québec est en session depuis hier après-midi.

—La nomination pour une élection féderale dans le comité de Joliette a eu lieu hier. M. Ed. Guilbault, conservateur et M. Neveu, oppositionniste, sont les candidats.

—M. Xavier Batoche de, Batoche, T. du N. O., qui était à Ottawa au commencement de la semaine, a présenté une requête à l'hon. M. Dewdney demandant qu'un bureau de télégraphe et des casernes pour la police soient établis à Batoche.

—La cour de révision, à Montréal, a annulé l'élection de M. Goyette, député de Laprairie à la législature, pour corruption par agents.

M. McShane, député de Montréal-Centre, ayant fait trop de largesse dans ce même comté de Laprairie, s'est vu enlevé son mandat, et chassé de l'enceinte législative M. McShane perd ses droits politiques pour sept ans, en compagnie de M. Aimé Bourassa, l'agent de M. Goyette

De nouveaux brefs pour ces deux élections ont été émanés sans retard. La nomination aura lieu le 17 et la votation le 24 courant.

Le parlement se réunira à la fin du mois, et l'on commence à prédire comme à l'ordinaire que la session sera courte, cette fois, et que les chambres pourront être prorogées à Pâques, vu que Pâques tombe cette année le 21 avril Le nombre des bills ne sera probablement pas considérable. Jusqu'à présent il n'a été donné que soixante-dix avis de bills privés, y compris huit pour divorce, et il n'est pas probable que ce nombre soit fort augmenté. Quelques mesures publiques importantes seront sans doute soumises aux chambres par le gouvernement, mais il n'y a pas lieu de croire qu'elles soient de nature à entraîner de longs débats. Tout indique donc que la session sera courte.

DEPARTEMENT DES POSTES.

Le rapport annuel du département des postes pour l'année fiscale 1887-88, constate qu'il y a un déficit considérable mais toujours moindre que les années précédentes. Revenu total $2,966,399; dépenses $3,533,397; déficit $567 000. En 1887, le déficit était de $835,000, en 1886 de $912,000. Plus le service s'étendra, plus les correspondances augmenteront et plus l'équilibre tendra à se rétablir entre les revenus et les dépenses. C'est l'expérience des autres pays, des Etats-Unis en particulier.

La réduction proposé d'un centin dans le taux des lettres diminuerait, d'un côté, le revenu de près de $800,000; de l'autre, on constaterait sans doute une augmentation proportionnelle dans le nombre des correspondances. Mais cette réduction restera vraisemblablement encore assez longtemps dans le domaine des projets. L'année qui commence n'en verra sans doute pas la réalisation.

Correspondance.

A M. le Directeur du *Manitoba*,

Monsieur,—Les cultivateurs du côté est de la rivière Rouge se sont assemblés ces jours derniers dans le but de pétitionner le gouvernement à propos du paiement de leurs terres.

Des lettres du Bureau des Terres, de Winnipeg, leur ont été adressées déclarant qu'à moins de payer le premier instalment, à $2.50 l'acre, sous 60 jours, leurs terres seront transférées à l'Université de Manitoba.

Depuis, des agents qui prêtent à gros intérêt se présentent chaque jour offrant les deniers nécessaires pour payer le fonds des terres.

Comme la gelée de l'automne dernier a, en partie, détruit la récolte, il est impossible à ces cultivateurs de faire le paiement en question sans prendre le chemin de la ruine, car il faudrait emprunter.

Sous les circonstances, on conçoit facilement le malaise où se trouvent les gens. D'ailleurs, ils ont devant les yeux l'exemple de leurs amis du côté ouest de la rivière.

Lors de la visite de feu l'honorable Thomas White à Saint-Jean-Baptiste, en 1884, M. Beaubien lui présenta, au nom des cultivateurs, une adresse accompagnée d'un long mémoire. Ce mémoire contenait entre autres faits, celui-ci: qu'en 1881, l'action trop prompte du gouvernement avait été dommageable à nombre de cultivateurs qui virent leurs terres mises à l'enchère. Les cultivateurs pressés de payer se placèrent à la merci des compagnies de prêts. Ils ne virent pas même la couleur des deniers; les compagnies payèrent le fonds, et, finalement, dans presque tous les cas, devinrent propriétaires des terres. Cet allégué, corroboré par les paroles de M. le curé Fillion, qui donnait à l'honorable ministre tous les noms de ceux des cultivateurs qui avaient abandonné leur terre, parut fort surprendre l'hon. ministre, mais en présence des faits, il faut admettre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de n'avoir à payer que les intérêts pendant deux ou trois ans encore pour, par là éviter les frais considérables d'emprunt.

Nous ne doutons pas qu'en examinant la requête en question, le gouvernement tirera d'embarras nos bons cultivateurs en leur accordant ce qu'ils demandent, ce qui ne peut lui nuire en rien.

UN CULTIVATEUR.

Saint-Jean-Baptiste, 5 janvier 1889

LA FETE DES ROIS.

Il y a des coutumes parmi nous que l'on aime à conserver et dont on voit revenir l'approche avec un certain sentiment de bonheur. La plus belle et la plus sentimentale de ces coutumes est la fête des Rois. Chacun connaît ce que l'on entend par *tirer le gâteau*. On peut dire ici que nous ne sommes pas privés de cet agréable délassement et que la coutume n'est pas encore perdue. Le soir des Rois, quelques intimes se réunissaient chez une de nos familles dont la maison est reconnue comme étant une de celles où la joie, la gaieté et l'amabilité ne font jamais défaut. On allait tirer le gâteau et l'événement de la soirée devait être l'élection du Roi et de la Reine. L'élection se fait; on ne constate aucun cas de corruption, aucune manœuvre illégale à enregistrer, (chose assez étrange de nos jours). Cependant, les candidats élus sont assez difficiles à trouver, surtout parmi les dames. Une perquisition est faite et un résultat qui ne laisse aucun doute sur la validité de l'élection est obtenu. Le Roi élu ainsi que celle que le sort veut bien lui associer pour rendre le fardeau de la royauté plus doux et plus léger, vont, au milieu des applaudissements, prendre possession du siège royal. Celui sur la tête duquel brille le diadème, laisse échapper des paroles de remerciements où les sentiments de son cœur paternel se trouvent mêlés à ceux de sa digne compagne. La royauté, dit-il, bannie de la terre depuis si longtemps, est enfin rétablie; mon gouvernement sera modelé sur celui dont Fénélon nous a donné un exemple dans son Télémaque. Il énumère brièvement les besoins de son royaume, les grandes questions à régler, puis il laisse la Reine, entourée de sa cour, pour aller donner audience. Puis viennent les chants nationaux, les chants patriotiques. On annonce la santé de la Reine; on fait force discours, force répliques et on boit avec enthousiasme. La soirée continue pleine d'entrain.

Enfin, on ne veut jamais clore une soirée où l'amabilité, la spirituelle intelligence et l'amitié n'ont cessé de régner, sans proposer des remerciements aux membres de la famille. Aussi, est-ce avec empressement que l'on reçut cette santé et que l'on y répondit.—*Communiqué*.

PERSONNEL.

M. Eméry Turenne, de Saint-Pierre, est revenu avec sa famille d'une promenade de quelques semaines à Saint-Paul l'Ermite, Qué.

M. J. B. Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, qui était gravement malade à l'hopital de Saint-Bonifrce, a recouvré assez de force pour retourner chez lui.

Choses et Autres.

—Il paraît que le gouvernement américain se propose de demander aux gouvernements du Canada et du Mexique, d'empêcher l'entrée des Chinois sur le territoire des Etats-Unis. Interrogé à ce sujet par un rapporteur du *New-York Herald*, M. Matias Romero, ministre du Mexique à Washington, a répondu qu'à son avis le Mexique ne pouvait rien faire, le Président de la République se trouvant dans l'impossibilité d'interdire le départ des Chinois pour les Etats-Unis, en vertu de l'article 2 de la constitution du pays.

Quant à notre gouvernement, il restreint l'immigration chinoise au Canada, mais il ne saurait, croyons-nous, s'engager à empêcher ces derniers d'entrer aux Etats-Unis, si nos voisins les admettent sur leur territoire.

—La dernière *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest annonce, entre autres nominations, les suivantes: Pour être juges de paix—M. David Venne, de Batoche, Saskatchewan; M. Augustus Henry Rocan Bastien, de Rocanville, Assiniboia. Ce même numéro de la *Gazette* annonce qu'un nouveau district scolaire a été formé sous le nom de "District Scolaire Public Catholique Romain de Sitkala No. 23 des Territoires du Nord-Ouest" A la première assemblée des contribuables du dit district, MM. Narcisse Lacerte, Isidore Ouellette et Prudent Lapointe ont été élus syndics.

—Le général Boulanger a donné son entière approbation à la demande de l'annulation du décret de bannissement promulgué contre le duc d'Aumale, faite par M. Reinach. Il a dit: "Le premier acte de mon gouvernement, si le pays m'appelle à la Présidence, sera de rappeler les lois de bannissement et d'ouvrir à tous les Français les portes de la France que j'aime tant."

—Don Pédro, empereur du Brésil et correspondant de l'académie des sciences, vient d'adresser à ses collègues de l'académie, une série de photographies concernant le musée de Rio-de-Janeiro. La plus intéressante de ces images est celle d'un monolithe du poids de 6 800 kilos, découvert en 1784 sur le sommet d'une montagne. Ce précieux caillou que les habitants de la lune, ou d'une autre sphère voisine, nous ont fait la mauvaise farce de jeter dans notre jardin, et qu'on n'avait pu, jusqu'à ce jour, parvenir à déplacer a été conduit à destination, c'est-à-dire au musée de la capitale, au moyen de plans inclinés.

—Le prochain roman de Jules Verne traitera un sujet canadien. L'illustre écrivain nous décrira la révolution de 1837-38. Ce livre qui promet sera illustré par notre ami M. Tiret-Bognet. Cet artiste est venu au Canada il y a quelques années avec les excursionnistes français sur le *Damara*

RAPPORT DU TRESORIER DE LA VILLE DE ST. BONIFACE POUR L'ANNEE 1888.

A Son Honneur le Maire
et MM. les Conseillers
de la Ville de Saint-Boniface.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre les comptes et l'état des finances de la Ville de Saint-Boniface à la fin de l'année A.D. 1888.

Votre obéissant serviteur,

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier de la Ville de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 2 Janvier 1889.

ETAT No. 1.—RECETTES ET DEPENSES.

RECETTES.

	$ cts	$ cts	$ cts
Taxes de 1886		1,396 76	
do 1887		2,414 02	
do 1888		5,139 88	
Intérêt sur taxes		197 47	
Frais de vente		79 00	
Licences:			
Billards	45 00		
Chiens	67 00		
Colporteurs	5 50		
Ecurie de louage	60 00		
Epiciers	100 00		
Hôtelliers	400 00		
Poissonniers	20 00		
		697 50	
Amendes de police		64 10	
do l'enclos		22 10	
Effets à payer	9,900 00		
Escompte	190 15		
		9,709 85	
Chèque, erreur		6 00	
La Municipalité de Saint-Boniface		10 00	
Loyer de la salle du conseil		10 00	
Balance due à la Banque Impériale		2,030 26	
			21,776 94

DEPENSES.

1888.	$ cts	$ cts
1 Janvier—Balance due à la banque		2,842 49
1.—COMITÉ DES FINANCES.		
Arrérages	198 14	
Salaires	858 37	
Statistiques vitales	47 00	
Chauffage et éclairage	66 35	
Elections	60 00	
Papetérie et timbres	69 00	
Impressions et annonces	184 32	
Coffre-fort et réparages	165 15	
Education	700 00	
Assurance	100 00	
Bonus	225 00	
Intérêt sur débentures	3,854 80	
		6,528 13
2.—COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS.		
Arrérages	19 28	
Ponts	44 14	
Canaux	5 95	
Trottoirs	460 04	
Dépenses diverses	15 03	
Puits	22 70	
Chardons	107 25	
		674 39
3.—COMITÉ DE POLICE, FEU ET SANTÉ.		
Arrérages	69 87	
Salaires	906 46	
Chauffage et éclairage	97 60	
Réparages à l'engin	101 07	
Cour de police	51 90	
Dépenses diverses	126 33	
Santé	78 60	
		1,431 83
4.—COMITÉ DES PROPRIÉTÉS ET ÉVALUATIONS.		
Arrérages	113 25	
Frais de vente	10 00	
		123 85
Effets à payer		9,900 00
Intérêt de caisse		188 02
Terrains achetés		88 33
		21,776 94

ETAT No. 2.—RESSOURCES ET OBLIGATIONS.

RESSOURCES ORDINAIRES.		$ cts	$ cts
Taxes de 1887, etc		2,036 02	
Taxes de 1888		3,260 42	
Montant dû par divers:			
P. Martel	$45 00		
Royal Soap Co	1 00		
† Hon. J. E. Prendergast	83 34		
		129 34	
		5,425 78	
OBLIGATIONS ORDINAIRES.			
La Banque Impériale			2,036 26
Gouvernement de la Province			420 61
Commissaires d'Ecoles			700 00
Balance de ressources sur obligations			2,268 91
			5,425 78

† Ce montant est contesté.

ETAT No. 3.—ETAT DE DEBENTURES.

RESSOURCES.		$ cts	$ cts
Propriétés		29,585 00	
Red River and Assiniboine Bridge Co		5,700 00	
Fonds d'amortissement:			
Caisse	$1,281 04		
Billets	2,440 44		
Terres	917 81		
		4,639 29	
		39,924 29	
OBLIGATIONS.			
Débentures			55,000 00

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITES à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

———:o:———

Chaque Departement est au Complet.

———:o:———

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.



Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

———:o:———

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

———:o:———

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Chronique Locale.

—Ce soir, séance et loterie au Collège.

—Assemblée du club "Le Voyageur," demain.

—Dans plusieurs municipalités et la ville il y à des animaux à l'enclos.

—L'on peut voir ailleurs le rapport du trésorier de la ville pour l'année fiscale qui vient de finir.

—Les raquetteurs et les joueurs de galet sont parvenus, à organiser une excursion à Montréal. Le prix du passage serait de $20, aller et retour.

—L'hon M. LaRivière a ouvert une salle de comité à Winnipeg dans la bâtisse de l'ancien Bodega, coin des rues Principale et Notre-Dame-Est.

—M. Allaire, après mûre réflexion, a décidé de ne plus acheter de peaux ni même en recevoir pour tannage. Toutes les peaux, qu'il a en mains, seront prêtes du 1er février au 1er. mai. Tout réussit bien, mais le tannage à l'eau froide se fait trop lentement.

Durant l'été, M. Allaire fera poser une bouilloire et agrandira son établissement. Tout sera prêt pour le 1er septembre prochain. 3 ins.

—Un grand concert, au profit de l'église Ste. Marie de Winnipeg, [illegible] dans la salle Victoria à [illegible] ce mois. La par[illegible] a été organisée avec [illegible] tout spécial par M. D. Miller et G. Lamothe qui se sont assurés le concours de plusieurs artistes distingués. Le R. P. Drummond, S.J., donnera une lecture c'est dire que ce ne sera pas la partie la moins intéressante de la soirée. A la fin des rafraichissements seront servis par les Dames de la paroisse Ste. Marie. Son honneur le lieutenant-gouverneur et Madame Schultz ont bien voulu honorer ce concert de leur patronage distingué.

Le billet d'entrée qui est de 50cts donne droit aux rafraichissements.

—Les membres du conseil de ville élus aux dernières élections, ont été assermentés mardi à l'hôtel de ville. Après que cette formalité de la prestation du serment eut été remplie, l'on procéda au choix de deux conseillers pour représenter le quartier numéro un : MM. Jean-Baptiste Lauzon et Ernest Gauthier furent proposés et acceptés. Le conseil de ville pour 1889 se trouvera donc composé comme suit :

Maire—M. Roger Marion.

Conseillers—Quartier No. 1, MM Ernest Gauthier et Jean-Baptiste Lauzon.

Quartier No. 2, MM. J. P. O. Allaire et J. Bédard.

Quartier No. 3, MM. N. H. Houde et T. Pelletier.

Quartier No. 4, MM. Jos. Turenne et Geo. Fortin.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des-Chênes.

31 décembre.—Nous avons eu, comme les années précédentes, une très-belle messe de minuit, du beau chant, de la belle musique, et notre humble église de Sainte-Anne était remplie d'une foule pieuse et recueillie. L'autel, décoré avec goût, disparaissait sous les guirlandes et fleurs naturelles et artificielles. La crèche, placée dans le sanctuaire, attirait tout particulièrement les regards par ses décorations et son illumination. Nous avons remarqué dans le sanctuaire deux beaux candélabres qui produisaient, par leur lumière, un joli effet. L'un est un don de Mme Prieur, de Saint-Boniface, qui l'a donné en *ex-voto* à l'autel de Sainte-Anne, et l'autre est d'une personne de la paroisse.

—Nous attendons M. LaRivière la semaine prochaine. La population saura reconnaître les services nombreux qu'il lui a rendus, en lui donnant un accueil et un appui sympathiques et efficaces. M. Richard est un homme de rien qui n'a rendu aucun service, et ne nous est connu que par sa lutte ridicule soutenue à Saint-Boniface, il y a quelques années, contre M. LaRivière. S'il y a assemblée, quelques électeurs se proposent de faire à M. Richard quelques questions qui peut-être pourront ne lui être pas agréables. Sa candidature est une candidature malheureuse sous tous les points de vue.

31 décembre—A la rivière au Roseau, sur le réserve des sauvages, a eu lieu une fête religieuse à l'occasion de trois personnes indiennes qui ont été baptisées pas M. l'abbé Dubois. La cérémonie a été grandiose. Voici les noms des parrains et des marraines : M. Wool et Mme. Marie-Anne Kijikwep ; M. J. B. Gauthier et Melle Marguerite Egachie ; M. Napoléon Hayden et Mme Marie Grandbois. Voici les noms des baptisées : Marie Joséphine, Marie Philomène, et Isabelle. M. l'abbé Dubois avait invité ses paroissiens à venir assister à cette belle cérémonie, plusieurs se sont rendus avec empressement pour prendre part à la joie des bons sauvages de cette partie du pays. Le chant a été magnifique. *L'adeste Fideles* a été chanté en Sauteux par M. Napoléon Hayden et M. Antoine Egachie, ainsi que par les femmes qui faisent retentir l'air de leur douces voix. Après la longue cérémonie, M. l'abbé Dubois, a adressé la parole sur la circonstance du jour en nous faisant ses meilleurs souhaits de nauvel an. Après la messe, ce bon prêtre, assisté de M. Wool, ont pris le diner chez M J. B. Gauthier ; de là, ils s'en sont retourner le cœur rempli du bonheur d'avoir fait des heureux.

NAISSANCES.

En cette ville, le 6 courant, Madame Samuel Turcotte, un garçon.

En cette ville, le 7 courant, Madame Eugène Lemaire, une fille.

PERDU OU VOLE.

Vers le 5 décembre, un cheval brun (pony) étampé sur l'épaule gauche avec H dans un triangle, barre blanche dans le front, la queue coupée en balai et avait une bride la dernière fois qu'il a été vu.

Toute personne qui le ramènera à Angus McIvor, Millbrook, Man., ou qui écrira à la boîte 1274, Winnipeg, sera libéralement récompensée. jno. 10.1.89.



Soumissions pour une limite de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous signé et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 14 janvier prochain, pour permis de couper du bois sur la section 19, la moitié ouest et le quart sud-est de la section 20, la moitié est et le quart nord-ouest de la section 17, la moitié nord de la section 18, et la moitié sud de la section 30, toutes dans le township 21, rang 4, à l'est du premier méridien principal, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera émané, peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la couronne, à Winnipag. Les soumissions par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 20 décembre 1888,
2ins.3.1.89.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. Ian 14.6.88

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud ou sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg,
9 ins 27 12 88

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlemant du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Winnipeg," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour moulins, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour améliorer la navigation de la dite Rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation acquisition et détention des terrains et propriétés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle corporation.

Daté à Winnipeg, ce vingt-neuvième jour de novembre 1888.

MUNSON & ALLAN,
9ins.6.12.88. Solliciteurs des Requérants.

A l'Enclos de Saint-Pierre-Jolys.

Depuis le 20 décembre dernier, une pouliche rouge avec tâche blanche au front et âgée d'un an et demi environ.

MAXIME VERMETTE,
Gardien d'Enclos
3ins.10,1.89. Saint-Pierre-Jolys.

IN POUND.

Since the 20th of December last, a filley, white spot on forehead and about 18 months old.

MAXIME VERMETTE,
Pound-keeper at Saint-Pierre-Jolys, Man.
3ins. 10.1.89.

A L'ENCLOS.
DE LORETTE

Une vache noire, avec taches blanches sur les flancs, le dos jounâtre, du blanc sous le ventre, la corne droite plus basse que l'autre, presque aveugle, âgée d'environ 12 ans. Trouvée dans les environs de l'Ile des Chênes.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos.

A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge et blanc âgé d'un an et demi.

Une taure rouge et blanche âgée d'un an et demi

JOSEPH LETENDRE,
Gardien d'Enclos
de la ville de Saint-Boniface.
3ins.10.1.89

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour Ecole Industrielle à Saint-Paul, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 28 Janvier 1889, pour les divers travaux nécessaires à l'érection d'une école industrielle à Saint-Paul, Manitoba.

Les devis peuvent être vus au département des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau des Travaux Publics de la Puissance, à Winnipeg, le et après lundi, le 7 janvier 1889, et les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et signée de la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque accepté, représentant *cinq pour cent du montant de la soumission* et payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera forfait si le signataire refuse le contrat ou ne peut l'exécuter jusqu'au bout, mais sera remis dans le cas de soumission non acceptée.

Le département des Travaux Publics ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 28 decembre 1888.
2ins 3.1.89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

M. GENTES & Cie.,

AVENUE :-: TACHÉ,

SAINT-BONIFACE.

M. Gentès désire faire savoir au public et à ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il

Vendra a tres-bas prix,

POUR ARGENT COMPTANT,

Un assortiment considérable

D'Epiceries,
Provisions,
Farine, Etc.

UNE CHANCE EXCEPTIONELLE

D'Acheter de la Vaisselle

A BON MARCHE.

Jamais prix aussi réduits ne se sont vus à Saint-Boniface et à Winnipeg.

LOT CONSIDÉRABLE

D'ETRENNES pour le Jour de l'An

Venez et jugez de nos prix. Argent comptant seulement.

M. GENTES & CIE,

Avenue Tache, Saint-Boniface.
2m. 6.12.88.



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

—ET LA CÉLÈBRE—

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS

—ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Missisipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se racoordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

———:o:———

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

———:o:———

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88

"et pourtant si préjudiciable à "nos cultivateurs. Elle développe l'esprit public et l'esprit "d'entreprise. Le cultivateur "qui mène son lait à la fabrique, "prend intérêt à consulter les "livres de la fabrique et à comparer son compte avec celui de "son voisin ; si ce dernier fait "mieux que lui, vous pouvez "être sûr qu'il se mettra en quête de savoir ce qui peut bien "en être la cause. Il étudiera le "troupeau du voisin, sa manière "de le nourrir, et les soins qu'il "lui faudra apporter pour se "mettre à son niveau. Un patron intelligent de fabrique "comprendra l'importance d'avoir de bons chemins et de réaliser une foule d'autres améliorations. A remplacer chez le "cultivateur, par de l'esprit public, l'esprit d'intérêt particulier, le système de fabriques "opèrera un grand bien." L'extrait du Rural New-Yorker affirmait ensuite une préférence pour les fabriques où l'on reçoit seulement la crème des patrons. Mais cette question fera l'objet d'une étude spéciale.

W. H. LYNCH.

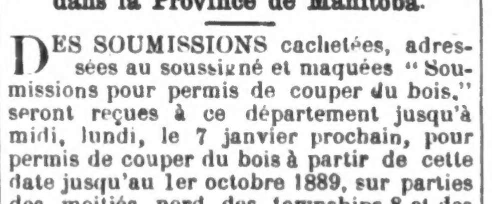
Danville, Q., 29 déc. 1888.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ius 29.11.88. Solliciteurs des requérants.



Soumissions pour une limite de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et maquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 7 janvier prochain, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1889, sur parties des moitiés nord des townships 8 et des moitiés sud des townships 9, rangs 16 et 17, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera émané, peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne, à Winnipeg. Les soumissions par télégraphe ne seront pas considérées.

JOHN R. HALL,

Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 12 décembre 1888.
2 ins 27 12 88